

■ DUERP : la fiche essentielle pour tout employeur

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est l'outil central de la prévention en entreprise. Il permet d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques auxquels les salariés sont exposés, et de définir des actions de prévention adaptées.

■ Pourquoi le DUERP est incontournable ?

- ■ C'est une obligation légale dès le ****1er salarié**** (article R.4121-1 du Code du travail)
- ■ Il engage la ****responsabilité de l'employeur**** en matière de sécurité
- ■ Il protège en cas d'accident ou de contrôle
- ■ Il structure la ****démarche de prévention**** et facilite le dialogue social

■ Que doit contenir un DUERP ?

- Une identification claire des unités de travail
- Une liste des risques identifiés par situation de travail
- Une cotation des risques (gravité × fréquence)
- Un plan d'action associé (actions, échéances, responsables)
- Un historique des mises à jour

■ Quels sont les risques à prendre en compte ?

- Risques mécaniques, physiques, chimiques, biologiques
- Risques psychosociaux (RPS), organisationnels, liés à l'environnement
- Risques liés à la pénibilité, au télétravail, aux équipements
- Risques émergents (cybersécurité, isolement, TMS, etc.)

■ Quand et comment mettre à jour son DUERP ?

- Tous les ans, au minimum
- Lors d'une évolution des postes, de l'organisation ou d'un accident
- En cas d'arrivée d'un salarié exposé à un nouveau risque

■ Bonnes pratiques pour un DUERP efficace

- Impliquer les salariés dans l'analyse des risques
- Consulter régulièrement le service de santé au travail
- Associer le CSE lors des mises à jour
- Utiliser un outil numérique pour fiabiliser les versions et gagner du temps

■ Ce que nous vous apportons pour cela

Fiche Pratique DUERP – La Synthèse Ultime

Tout ce qu'un employeur doit savoir pour être en règle et efficace

- Un outil 100% conforme et intuitif, adapté à toutes les tailles d'entreprise
 - Un accompagnement pas à pas, même sans connaissance en sécurité
 - Une base de risques préremplie et personnalisable
 - Des relances automatiques, un suivi des actions, des exports PDF/Excel
 - Un espace partagé avec votre CSE, SST, salariés
-
- Créez votre DUERP dès aujourd'hui sur www.prevention-360.fr